JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	<u>OBSERVATIO</u> NS
Un an	6 mois	La ligne400 F	Prix au numéro de l'année courante500F Prix au numéro des années précédentes600F
Mali20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétéemoitié prix	
Afrique35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Sécrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de
Frais d'expédition13.000 F			la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS

14 mai 2018-Loi n°2018-024 portant ratification de l'Ordonnance n°2017-033/P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de Gestion de l'Energie des Ouvrages du Haut-Bassin du Fleuve Sénégal en Guinée, signée à Conakry (Guinée), le 17 mai 2017, par les Chefs d'Etat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).......p.750

	8-Loi n°2018-026 relative à la profession de négociant en biens culturelsp.750
	018-Décret n°2018-0426/P-RM portant attribution de distinction honorifiquep.752
	Décret n°2018-0427/P-RM portant attribution de distinction honorifique
	Décret n°2018-0428/P-RM portant attribution de distinction honorifique
r	018-Décret n°2018-0429/P-RM portant nomination du Secrétaire administratif adjoint du Conseil supérieur de la Magistrature p.753
Ċ	Décret n°2018-0430/P-RM portant nomination de l'Ambassadeur Directeur Asie et Dcéanie
Ċ	Décret n°2018-0431/P-RM portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Services Diplomatiques et consulaires n.754

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNE MENT

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

Annonces et communications.....p.758

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



LOI N°2018-024/ DU 14 MAI 2018 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-033/ P-RM DU 26 SEPTEMBRE 2017 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ENERGIE DES OUVRAGES DU HAUT-BASSIN DU FLEUVE SENEGAL EN GUINEE, SIGNEE A CONAKRY (GUINEE), LE 17 MAI 2017, PAR LES CHEFS D'ETAT DE L'ORGANISATION POUR LA MISE

EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL (OMVS)

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique: Est ratifiée l'Ordonnance n°2017-033/P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de Gestion de l'Energie des Ouvrages du Haut-Bassin du Fleuve Sénégal en Guinée, signée à Conakry (Guinée), le 17 mai 2017, par les Chefs d'Etat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u> LOI N°2018-025/ DU 14 MAI 2018 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-034/ P-RM DU 26 SEPTEMBRE 2017 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT N° CML 1368 02 C, SIGNEE A BAMAKO, LE 02 JUILLET 2017, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DOUBLEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT HAUTE TENSION MANANTALI-BAMAKO

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique: Est ratifiée l'Ordonnance n°2017-034/P-RM du 26 septembre 2017 autorisant la ratification de la Convention de crédit n° CML 1368 02 C, signée à Bamako, le 02 juillet 2017, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Agence française de Développement (AFD), pour le financement du Projet de doublement de la ligne de transport haute tension Manantali-Bamako.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

LOI N°2018-026/ DU 14 MAI 2018 RELATIVE A LA PROFESSION DE NEGOCIANT EN BIENS CULTURELS

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 avril 2018

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Est négociant en biens culturels, toute personne physique ou morale ayant pour profession d'acquérir, de collecter et de vendre à son propre compte des biens culturels n'appartenant pas au patrimoine culturel national tels que définis par la réglementation relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.

Lorsque l'activité est exercée par une personne morale, le responsable doit avoir la qualité de négociant en biens culturels.

Article 2: Au sens de la présente loi, on entend par :

- Commercialisation : l'achat et la revente de biens culturels :
- Exportation : le transfert de biens culturels du territoire national du Mali à un autre pays ;
- Prospection : la recherche en vue d'acquérir dans un but lucratif des biens culturels.

Article 3: Toute personne exerçant la profession de négociant en biens culturels doit se conformer à la législation en vigueur en matière de commerce et celle relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.

CHAPITRE II: DES CONDITIONS D'EXERCICE

<u>Article 4</u>: L'exerce de la profession de négociant en biens culturels requiert les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins s'il s'agit d'une personne physique ;
- être immatriculé au registre du commerce et du crédit mobilier :
- avoir un agrément ;
- être domicilié ou avoir son siège social au Mali ou dans l'espace UEMOA et y avoir un lieu fixe de stockage ou de vente.

<u>Article 5</u>: L'exercice de la profession de négociant en biens culturels est incompatible avec celui d'agent de voyage, de responsable ou agent de musées publics ou du patrimoine culturel.

<u>Article 6</u>: Nul ne peut exercer la profession de négociant en biens culturels sans avoir au préalable obtenu l'agrément délivré par le ministre chargé de la Culture.

Les conditions et les modalités d'obtention de l'agrément sont définies par décret pris en Conseil des Ministres.

<u>Article 7</u>: Tout négociant en biens culturels est tenu d'avoir une comptabilité régulière et probante et la présenter à toute réquisition légale.

<u>Article 8</u>: La prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels provenant des sites archéologiques sont interdites.

<u>Article 9</u>: Un arrêté conjoint du ministre chargé de la Culture et du ministre chargé de la Sécurité fixe périodiquement les zones et les catégories d'objets interdites à la prospection.

<u>Article 10</u>: Toute exportation de biens culturels est soumise à l'obtention préalable d'un certificat d'exportation. Les conditions d'obtention du certificat sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

CHAPITRE III: DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 11: Quiconque aura enfreint les dispositions des articles 5, 6 et 7 de la présente loi sera puni de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cent cinquante mille (150 000) F CFA à un million (1 000 000) de F CFA ou de l'une de ces peines.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

<u>Article 12</u>: Toute violation des dispositions des articles 3 et 7 de la présente loi peut entraîner le retrait de l'agrément de négociant en biens culturels.

Article 13: La constatation des infractions aux dispositions de la présente loi est faite par des spécialistes de la protection et de la conservation du patrimoine, en collaboration avec la police judiciaire.

Les agents de constatation sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Culture, dans les corps des Administrateurs des Arts et de la Culture et des Chercheurs.

Article 14: Toute infraction aux dispositions des articles 5 et 6 de la présente loi peut faire l'objet d'une transaction.

Article 15: Toute personne ayant effectué une prospection dans les zones interdites, collecté des catégories d'objets interdits, aura tenté de les exporter, sans autorisation, sera punie de trois mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cent cinquante mille (150 000) F CFA à un million (1 000 000) de F CFA ou l'une de ces deux peines.

En outre, les biens culturels collectés ou exportés sans autorisation seront saisis et confisqués au profit des collections publiques.

<u>Article 16</u>: Quiconque aura enfreint les dispositions de l'article 8 sera passible d'une amende d'un à vingt millions (20 000 000) de F CFA, sans préjudice de la confiscation prévue à l'article précédent.

<u>Article17</u>: En cas de récidive des infractions prévues aux articles 15 et 16, la peine sera portée au double.

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS FINALES

<u>Article 18</u>: Les modalités d'application de la présente loi sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

<u>Article 19</u>: La présente loi abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la Loi n°86-611AN-RM du 26 juillet 1986 relative à la profession de négociant en biens culturels.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>



DECRET N°2018-0426/P-RM DU 10 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE:

Article 1er: Madame SISSOKO Aoua TRAVELE, Enseignante à la retraite, Promotion Rufisque 1943 à Ségou, est nommée au grade d'Officier de l'Ordre national du Mali.

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u> DECRET N°2018-0427/P-RM DU 10 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Monsieur **Tiécoura KANOUTE**, Opérateur économique en Côte d'Ivoire, est nommé au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**.

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

DECRET N°2018-0428/P-RM DU 10 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux ;

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Les maliens résidents en Côte d'Ivoire, dont les noms suivent, sont nommés au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mali:

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
01	Monsieur Salim SIDIBE	Opérateur économique
02	Monsieur Namory BAGAYOKO	Opérateur économique
03	Monsieur Demba SIDIBE	Opérateur économique
04	Monsieur Allaye KATILE	Opérateur économique
05	Monsieur Django Goundo Mady	Opérateur économique
06	Madame Hadya DEMBELE	Opérateur économique
07	Monsieur Hamed TOURE	Opérateur économique
08	Monsieur El Hadj Oumar KOMOTA	Guide religieux
09	Monsieur Halidou Housseyni MAIGA	Leader religieux

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

DECRET N°2018-0429/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE:

Article 1 et : Monsieur Idrissa DAGNO, N°Mle 0131-808-G, Magistrat, est nommé Secrétaire administratif adjoint du Conseil supérieur de la Magistrature.

Il a rang de **Chargé de mission** au Secrétariat général de la Présidence de la République.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au <u>Journal officiel</u>.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

DECRET N°2018-0430/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR DIRECTEUR ASIE ET OCEANIE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n° 2011-016 du 19 mai 2011 portant création de la Direction Asie et Océanie ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 2011-378/P-RM du 22 juin 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Asie et Océanie ;

Vu le Décret n°2011-390/P-RM du 22 juin 2011 déterminant le cadre organique de la Direction Asie et Océanie :

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement.

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Monsieur Mahmoud Mohamed ARBY, N°Mle 931-94.S, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Ambassadeur Directeur** Asie et Océanie.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge le Décret n°2014-0557/P-RM du 22 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Mamadou Lamine OUATTARA**, N°Mle 344-21.Z, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Directeur** de la Direction Asie et Océanie, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u> DECRET N°2018-0431/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A L'INSPECTION DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-052/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°01-068/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°03-179/P-RM du 09 mai 2003 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle Général des Services Publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES.

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires :

- Monsieur **Mahamane Elhadji Bania TOURE**, N°Mle 744-72.S, Conseiller des Affaires étrangères ;
- Monsieur **Cheick Oumar CAMARA**, N°Mle 929-54.X, Inspecteur du Trésor ;
- Monsieur **Cheick Tidiane TRAORE**, N°Mle 457-53.K, Inspecteur des Impôts ;
- Monsieur **Boubacar Sane TOURE**, N°Mle 370-55.M, Conseiller des Affaires étrangères ;
- Madame **CISSE Kadidia DIENG**, N°Mle 493-54.L, Inspecteur du Trésor ;

- Monsieur **Moussa Fanhiry KONE**, N°Mle 907-06.S, Conseiller des Affaires étrangères.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0432/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE D'ETUDES STRATEGIQUES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°99-052/P-RM du 1^{er} octobre 1999 portant création du Centre d'Etudes stratégiques ;

Vu le Décret n°99-453/P-RM du 31 décembre 1999 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre d'Etudes stratégiques ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Monsieur Matiné COULIBALY, N°Mle 0117-179.H, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Directeur adjoint** du Centre d'Etudes stratégiques.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge le Décret n°08-156/P-RM du 18 mars 2008 portant nomination de Monsieur **Kader SIDIBE**, N°Mle 426-39.V, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Directeur adjoint** du Centre d'Etudes stratégiques, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0433/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT DU PROTOCOLE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°90-58/AN-RM du 20 juin 1990 portant création de la Direction du Protocole de la République ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°96-041/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Protocole de la République ;

Vu le Décret n°96-065/P-RM du 29 février 1996 déterminant le cadre organique de la Direction du Protocole de la République ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur **Ibrahim Alassane MAIGA**, N°Mle 0135-563.Z, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Directeur adjoint** du Protocole de la République.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0434/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>er: Monsieur Soibou MARIKO, N°Mle 0104-654.A, Inspecteur des Services économiques, est nommé Conseiller technique au Secrétariat général du ministère de l'Economie et des Finances.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0435/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DES DOMAINES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2017-025/P-RM du 30 mars 2017 portant création de la Direction nationale des Domaines ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 11 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0389/PM-RM du 03 mai 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale des Domaines :

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Monsieur Sambala Mady KANOUTE, N°Mle 0117-167.V, Administrateur civil, est nommé **Directeur national** des Domaines.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0436/P-RM DU 14 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DE LA CELLULE D'APPUI A LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°06-035 du 03 août 2006 portant création de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°06-437/P-RM du 18 août 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret $n^{\circ}2015$ -0623/P-RM du 05 octobre 2015 fixant le cadre organique de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{gr}: Monsieur **Abdoulaye TRAORE**, N°Mle 0107-607.F, Inspecteur du Trésor, est nommé **Coordinateur** de la Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques.

Article 2: Le présent décret, qui abroge le Décret n°2015-0786/P-RM du 30 novembre 2015 portant nomination de Madame BARRY Aoua SYLLA, N°Mle 750-95.T, Professeur de l'Enseignement supérieur, en qualité de Coordinateur de la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances publiques, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 mai 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BCEAO

LISTE DES COMPAGNIES FINANCIERES DE L'UMOA

* COMPAGNIES FINANCIERES HOLDING

DENOMINATION	PAYS D'IMPLANTATION	NUMERO D'IMMATRICULATION
CORIS HOLDING	Burkina	CF-C-001
BRIDGE GROUP WEST AFRICA (BGWA)	Côte d'Ivoire	CF-A-002
MANZI FINANCES	Côte d'Ivoire	CF-A-003
SUNU INVESTMENT HOLDING (SIH)	Côte d'Ivoire	CF-A-004
HOLDING GOFIPA	Mali	CF-D-005
GROUPE BDK	Sénégal	CF-K-006
TAMWEE AFRICA HOLDING (TAH)	Sénégal	CF-K-007
ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI)	Togo	CF-T-008
ORAGROUP	Togo	CF-T-009

* COMPAGNIES FINANCIERES HOLDING INTERMEDIAIRES.

DENOMINATION	PAYS D'IMPLANTATION	NUMERO D'IMMATRICULATION
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Côte d'Ivoire	CF-A-010
BOA WEST AFRICA	Côte d'Ivoire	CF-A-011

COMMISSION BANCAIRE

Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) /01 BP 7125 Abidjan – Côte d'Ivoire

Tél: (225) 20 25 57 57 / Fax: (225) 20 22 45 52.

Email: courrier.z02sgcb@bceao.int

BENIN

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION			
LIST	LISTES DES BANQUES (15)				
1	BANK OF AFRICA BENIN (BOA-BENIN)*	B 0061 F			
2	BANQUE AFRICAINE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BAIC)	B 0185 Q			
3	BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (BANQUE ATLANTIQUE)	B 0115 P			
4	BANQUE INTERNATIONALE DU BENIN (B.I.BE)	В 0063 Н			
5	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – BENIN (BSIC-BENIN)	B 0107 F			
6	BGFIBANK BENIN	B 0157 K			
7	CCEI BANK BENIN	B 0184 P			
8	DIAMOND BANK	B 0099 X			
9	ECOBANK – BENIN (ECOBANK)	B 0062 G			
10	ORABANK BENIN	B 0058 C			
11	SOCIETE GENERALE – BENIN	B 0104 C			
12	UNITED BANK FOR AFRICA BENIN (UBA – BENIN)	B 0067 M			
	SUCCURSALES				
13	CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFA BANK, SUCCURSALE DU BENIN	B 0177 G			
14	CORIS BANK INTERNATIONAL SUCCURSALE DU BENIN	B 0196 C			
15	SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE (SONIBANK), SUCCURSALE DU BENIN	B 0199 F			
LIST	E DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (0)				
	Néant				
	SUCCURSALE				
	Néant				
MOI	DIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE				
	*Fusion par absorption de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) par Bank Of Africa-Bénin (BOA-BENIN).				
	RADIATION				
	Retrait d'agrément de la Banque du Bénin (BHB) après une fusion par absorption par BOA-BENIN				

COMMISSION BANCAIRE

BURKINA FASO

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION
LISTE	DES BANQUES (14)	
1	BANK OF AFRICA – BURKINA FASO (BOA – BURKINA)	C 0084 A
2	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO (BANQUE ATLANTIQUE)	C 0134 E
3	BANQUE COMMERCIALE DU BURKINA (BCB)	C 0056 V
4	BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA FASO (BHBF)	C 0139 K
5	BANQUE DE L'UNION – BURKINA FASO (BDU-BF)	C 0179 D
6	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE DU BURKINA (BICIA – B)	C 0023 J
7	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE-BURKINA (BSIC-BURKINA)	C 0108 B
8	CORIS BANK INTERNAIONAL (CBI)	C 0148 V
9	ECOBANK-BURKINA (ECOBANK)	C 0083 Z
10	SOCIETE GENERALE – BURKINA FASO	C 0074 P
11	UNITED BANK FOR AFRICA BURKINA (UBA BURKINA)	C 0022 H
12	WENDKUNI BANK INTERNATIONAL (WBI)*	C 0202 D
	SUCCURSALES	
13	CBAO GROUPE ATTIJARIWAFA BANK, SUCCURSALE DU BURKINA	C 0161 J
14	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU BURKINA	C 0171 V
<u>LISTE</u> (4)	DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE	<u> </u>
1	FIDELIS FINANCE – BURKINA FASO (FIDELIS – FINANCE BF)	C 0085 B
2	SOCIETE BURKINABE DE CREDIT AUTOMOBILE (SOBCA)	C 0021 G
3	SOCIETE FINANCIERE DE GARANTIE INTERBANCAIRE DU BURKINA (SOFIGIB)	C 0146 S
	SUCCURSALE	
4	SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE), SUCCURSALE DU BURKINA	C 0149 W
MODII	FICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE	
	*Agrément de WENDKUNI BANK INTERNATIONAL (WBI), en qualité de banque	C 0202 D
RADIA		
	NEANT	

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE COMMISSION BANCAIRE

COTE D'IVOIRE

DENOMINATIO	NS	NUMEROS D'INSCRIPTION	
LISTE DES BANQUE	STE DES BANQUES (28)		
BANQUE INTER	NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA		
1 COTE D'IVOIRE	(BICICI)	A 0006 B	
2 AFRILAND FIRS	T BANK COTE D'IVOIRE (FIRST BANK CI)	A 0106 K	
3 BANQUE D'ABI	DJAN*	A 0201 N	
4 BANK OF AFRIC	'A – COTE D'IVOIRE (BOA – COTE D'IVOIRE)	A 0032 E	
5 BANQUE ATLAN	NTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI)	A 0034 G	
6 BANQUE DE L'H	IABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI)	A 0068 T	
7 BANQUE DE L'U	JNION – COTE D'IVOIRE (BDU-CI)	A 0180 Q	
8 BANQUE NATIO	NALE D'INVESTISSEMENT (BNI)	A 0092 V	
	O-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE OTE D'IVOIRE (BSIC-COTE D'IVOIRE)	A 0154 M	
	E D'IVOIRE (BGFIBANK-CI)	A 0162 W	
11 BRIDGE BANK O	GROUP COTE D'IVOIRE (BBG-CI)	A 0131 M	
12 CAISSE NATION	ALE DES CAISSES D'EPARGNE (CNCE)	A 0155 N	
	E D'IVOIRE (CITIBANK CI)	A 0118 Y	
	MENT BANK COTE D'IVOIRE (CIBCI)	A 0071 X	
	TERNATIONAL COTE D'IVOIRE (CVI-CI)	A 0166 A	
	ΓΕ D'IVOIRE (ECOBANK)	A 0059 J	
	JST BANK COTE D'IVOIRE (GTBANK-CI)	A 0163 X	
	COTE D'IVOIRE (NSIA BANQUE CI)	A 0042 Q	
19 ORABANK – CO		A 0121 B	
	RALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE (SGBCI)	A 0008 D	
	NNE DE BANQUE (SIB)	A 0007 C	
22 STANBIC BANK		A 0198 K	
	ARTERED BANK COTE D'IVOIRE	A 0097 A	
	FOR AFRICA (UBA)	A 0150 H	
25 VERSUS BANK	OKTIFICATI (UBIT)	A 0112 R	
25 VERSUS BITTE	SUCCURSALES	71 0112 IX	
26 BANQUE MALIE D'IVOIRE	ENNE DE SOLIDARITE (BMS), SUCCURSALE DE COTE	A 0188 Z	
	NALE DE MARCHES (BRM), SUCCURSALE DE COTE	A 0194 F	
28 DIAMOND BANI	K, SUCCURSALE DE COTE D'IVOIRE	A 0158 R	
	SEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (2)		
1 SOCIETE AFRICA	AINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE)	A 0001 W	
	SUCCURSALE		
2 FIDELIS FINANC DE COTE D'IVO	CE BURKINA FASO (FIDELIS-FINANCE - BF), SUCCURSALE IRE	A 0186 X	
MODIFICATION INT	ERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE		
*Agrément de BA	NQUE D'ABIDJAN en qualité de banque		
RADIATION	•		
Néant			

COMMISSION BANCAIRE

GUINEE-BISSAU

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION
	LISTE DES BANQUES (5)	
1	BANCO DA AFRICA OCIDENTAL (BAO)	S 0096 T
2	BANCO DA UNIAO (BDU)	S 0128 D
3	ECOBANK-GUINEE BISSAU (ECOBANK)	S 0143 V
	SUCCURSALES	
4	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DE GUINEE-BISSAU	S 0172 B
5	BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI), SUCCURSALE DE	
3	GUINEE-BISSAU	S 0195 B
	LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANG	CAIRE (0)
	Néant	
	SUCCURSALE	
	Néant	
MOL	DIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE	
	Néant	
RAD	IATION	
	Néant	

COMMISSION BANCAIRE

MALI

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION		
LISTE DES BANQUES (14)				
1	BANK OF AFRICA-MALI (BOA-MALI)	D 0045 C		
2	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU MALI (BICI-M)	D 0089 A		
3	BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (BANQUE ATLANTIQUE)	D 0135 A		
4	BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL (BCS)	D 0044 B		
5	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI (BDM)	D 0016 W		
6	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI (BIM)	D 0041 Y		
7	BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (BNDA)	D 0043 A		
8	BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE (BMS)	D 0102 P		
9	BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI-MALI)	D 0147 N		
10	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – MALI (BSIC-MALI)	D 0109 X		
11	CORIS BANK INTERNATIONAL – MALI	D 0181 A		
12	ECOBANK – MALI (ECOBANK)	D 0090 B		
13	UNITED BANK FOR AFRICA – MALI (UBA-MALI)*	D 0206 C		
	SUCCURSALE			
14	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU MALI	D 0173 R		
	LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BAN	CAIRE (3)		
1	FONDS DE GARANTIE HYPOTHECAIRE DU MALI (FGHM)	D 0098 K		
2	FONDS DE GARANTIE POUR LE SECTEUR PRIVE (FGSP)	D 0183 C		
	SUCCURSALE			
3	SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE (SAFCA-ALIOS FINANCE), SUCCURSALE DU MALI.	D 0152 T		
	MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LIS	TE		
	*Agrément d'UNITED BANK FOR AFRICA – MALI (UBA-MALI), en qualité de banque	D 0206 C		
	RADIATION			
	Néant			

COMMISSION BANCAIRE

NIGER

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION		
LISTE DES BANQUES (12)				
1	BANK OF AFRICA-NIGER (BOA-NIGER)	H 0038 Y		
2	BANQUE AGRICOLE DU NIGER (BAGRI)	H 0164 K		
3	BANQUE ATLANTIQUE NIGER (BANQUE ATLANTIQUE)	H 0136 E		
4	BANQUE COMMERCIALE DU NIGER (BCN)	H 0057 T		
5	BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER (BIANIGER)	H 0040 A		
6	BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER (BIN)	H 0081 V		
7	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – NIGER (BSIC-NIGER)	H 0110 B		
8	ECOBANK – NIGER (ECOBANK)	H 0095 K		
9	SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE (SONIBANK)	H 0064 B		
	SUCCURSALES			
10	BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM), SUCCURSALE DU NIGER	H 0193 R		
11	CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFA BANK, SUCCURSALE DU NIGER	H 0168 P		
12	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU NIGER	H 0174 W		
	LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANG	CAIRE (3)		
1	SOCIETE SAHELIENNE DE FINANCEMENT (SAHFI)	H 0129 X		
2	AL-IZZA-TRANSFERT D'ARGENT INTERNATIONAL*	H 0205 E		
3	BUREAU NATIONAL D'INTERMEDIATION FINANCIERE (BNIF AFUWA)**	H 0204 D		
	SUCCURSALES			
	Néant			
	MODIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LIST	ГЕ		
	*Agrément de AL-IZZA-TRANSFERT D'ARGENT INTERNATIONAL, en qualité d'établissement financier à caractère bancaire	H 0205 E		
	** Agrément de BUREAU NATIONAL D'INTERMEDIATION FINANCIERE (BNIF AFUWA), en qualité d'établissement financier à caractère bancaire	H 0204D		
	RADIATION			
	Néant			

COMMISSION BANCAIRE

SENEGAL

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION
I IC	TE DES BANQUES (25)	D INSCRIPTION
1	BANK OF AFRICA SENEGAL (BOA-SENEGAL)	K 0100 Y
2	BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL (BANQUE ATLANTIQUE)	K 0100 1 K 0137 N
3	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU	K 0137 1V
3	SENEGAL (BICIS)	K 0010 A
4	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL (BIS)	K 0079 A
5	BANQUE DE DAKAR	K 0191 X
6	BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL (BHS)	K 0039 G
7	BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST	K 0117 R
	(BIMAO)	
8	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE)	K 0169 Y
9	BANQUE REGIONALE DE MARCHES (BRM)	K 0144 W
10	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – SENEGAL (BSIC-SENEGAL)	K 0111 K
11	BGFIBANK SENEGAL	K 0189 V
12	CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL (CNCAS)	K 0048 R
13	CBAO, GROUPE ATTIJARIWAFA BANK	K 0012 C
14	CITIBANK SENEGAL	K 0141 S
15	CREDIT DU SENEGAL (CDS)	K 0060 E
16	CREDIT INTERNATIONAL (CI)	K 0156 J
17	ECOBANK-SENEGAL (ECOBANK)	K 0094 R
18	FBNBANK SENEGAL	K 0140 R
19	LA BANQUE OUTARDE (LBO)*	K 0200 G
20	SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL (SGBS)	K 0011 B
21	UNITED BANK FOR AFRICA SENEGAL (UBA SENEGAL)	K 0153 F
	SUCCURSALES	
22	BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI-MALI), SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0178 H
23	CORIS BANK INTERNATIONAL (CBI), SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0197 D
24	DIAMOND BANK, SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0159 M
25	ORABANK COTE D'IVOIRE, SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0175 E
LIS	TE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE (4)	
1	COMPAGNIE OUEST AFRICAINE DE CREDIT-BAIL (LOCAFRIQUE)	K 0029 W
2	WAFACASH WEST AFRICA	K 0192 Y
3	LA FINANCIERE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (LA FINAO)**	K 0203 K
	SUCCURSALE	
4	SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE ALIOS FINANCE (SAFCA-ALIOS FINANCE) SUCCURSALE DU SENEGAL	K 0145 X
MO	DIFICATIONS INTERVENUES SUR LA PRECEDENTE LISTE	
	*Agrément de la Banque OUTARDE (LBO), en qualité de banque	K 200G
	**Agrément de la FINANCIERE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (LA FINAO), en qualité d'établissement financier à caractère bancaire	K 0203 K
RA	DIATION	
	Néant	

COMMISSION BANCAIRE

TOGO

	DENOMINATIONS	NUMEROS D'INSCRIPTION
LISTE DES BANQUES (13)		
1	BANK OF AFRICA TOGO (BOA – TOGO)	T 0167 Q
2	BANQUE ATLANTIQUE TOGO (BANQUE ATLANTIQUE)	T 0138 J
3	BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO (BIA-TOGO)	T 0005 P
4	BANQUE POPULAIRE POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BPEC)	T 0151 Y
5	BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE – TOGO (BSIC-TOGO)	T 0133 D
6	BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BTCI)	T 0024 K
7	CORIS BANK INTERNATIONAL – TOGO (CBI-TOGO)	T 0182 G
8	ECOBANK-TOGO (ECOBANK-TOGO)	T 0055 T
9	ORABANK TOGO	T 0116 K
10	SOCIETE INTERAFRCAINE DE BANQUE (S.I.A.B)	T 0027 N
11	UNION TOGOLAISE DE BANQUE (UTB)	T 0009 T
	SUCCURSALES	
12	DIAMOND BANK, SUCCURSALE DU TOGO	T 0160 H
13	SOCIETE GENERALE BENIN, SUCCURSALE DU TOGO	T 0187 M
<u>LIS'</u> (2)	TE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS A CARACTERE BANCAIRE	
1	CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA)	T 0165 N
2	AFRICAN GUARANTEE FUND POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (AGF WEST AFRICA)*	T 0076 R
	SUCCURSALE	
	Néant	
MO	DIFICATION INTERVENUE SUR LA PRECEDENTE LISTE	
	*Modification de la dénomination sociale du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI) en AFRICAN GUARANTEE FUND POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (AGF WEST AFRICA)	T 0076 R
RADIATION		
	Néant	

Suivant récépissé n°0375/G-DB en date du 28 avril 2015, il a été créé une association dénommée : «Association Islamique pour le Salut», abrégé (AISLAM) modifiée sous le n°0027/MATCL-DNI du 08 février 2008.

<u>But</u>: Œuvrer à une bonne compréhension et à la diffusion des préceptes de l'Islam en vue de sauvegarder et raffermir la foi des musulmans sur toute l'étendu du territoire de la République du Mali et ailleurs dans le monde ; affirmer et défendre les droits de l'homme selon les valeurs de l'Islam ; lutter contre l'ignorance, l'analphabétisme, et redonner à l'instruction la place fondamentale qui lui revient pour le progrès de l'Islam et de toute la société, etc.

<u>Siège Social</u>: Etage de la Mosquée de l'Institut Islamique Missira Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Aboubacar CAMARA

<u>Vice-président, chargé des affaires extérieures</u> : Abdoul Aziz YATTABARE

Secrétaire administratif : Seydou CAMARA

Secrétaire administratif adjoint: Diahadou TRAORE

Secrétaire à la communication et à la presse : Mohamed KIMBIRI

<u>Secrétaire adjoint à la communication et à la presse</u> : Harouna DIAKITE

Trésorier général: Ousmane KOUMA

Trésorier général adjoint : Malali CAMARA

Secrétaire adjoint aux affaires extérieures : Souleymane DEMBELE

<u>1er Secrétaire à l'Education et à la culture</u> : Oumar DIABY

<u>**2**^{ème} Secrétaire à l'Education et à la culture</u> : Bécaye KANOUTE

<u>3ème</u> <u>Secrétaire à l'Education et à la culture</u> : Moussa BAGAYOGO

<u>4ème</u> <u>Secrétaire à l'Education et à la culture</u> : Mamatou TRAORE

<u>Secrétaire aux affaires sociales</u>: Mohamed Moustaphe DIALLO

<u>Secrétaire adjointe aux affaires sociales</u> : Aminata DIAWARA

<u>1^{er} Secrétaire à l'organisation</u> : Mamadou KONATE

<u>2ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Aliou FOFANA

<u>3ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Mady DIARRA

<u>4ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Zakarya COULIBALY

<u>5ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Aïchata TOURE

<u>1er</u> <u>Secrétaire aux conflits</u>: Abounasse COULIBALY

<u>2ème</u> <u>Secrétaire aux conflits</u>: Barou DOUMBIA

Secrétaire à la promotion féminine : Sira COULIBALY

<u>Secrétaire adjointe à la promotion féminine</u>: Miafing DIAWARA

Secrétaire au développement : Adama MARIKO

Secrétaire adjoint au développement : Ibrahim BA

<u>1ºr Secrétaire chargé des relations avec les sections</u> : Bakoroba DIALLO

<u>2^{ème} Secrétaire chargé des relations avec les sections</u> : Mamadou Bachir COULIBALY

<u>3ème</u> <u>Secrétaire chargé des relations avec les sections</u> : Gaoussou KOUYATE

<u>Secrétaire à l'assainissement et à la protection de l'environnement</u>: Bakary DRAME

Secrétaire adjointe à l'assainissement et à la protection de l'environnement : Nantènin CAMARA

Suivant récépissé n°0549/G-DB en date du 13 janvier 2016, il a été créé une association dénommée : «Association Soleil d'Afrique pour la Paix et le Progrès», abrégé (S.O.A.P.P).

<u>But</u> Contribuer de façon soutenue et efficace au développement intégral des communautés, en vue de réaliser le bien-être de la personne humaine dans ses différentes dimensions : physique, mentale et spirituelle, sans distinction de sexe, de race ou de religion, etc.

Siège Social: Torokorobougou, Rue 398, Porte 228.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Thaddée DIARRA

Secrétaire général: Jacques POUDIOUGO

Secrétaire administratif: Josué COULIBALY

<u>Trésorier général</u>: Ibrima COULIBALY

Trésorier général adjoint : Michel P. DIARRA

Secrétaire au développement : Jean Pierre DOUMBIA

Secrétaire adjoint au développement : Samuel CAMARA

<u>Secrétaire à la promotion féminine</u> : Madame SIDIBE Solange KAMATE

<u>Deuxième Secrétaire à la promotion féminine</u>: Mamame COULIBALY Suzane DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Joél TRAORE

<u>Deuxième Secrétaire à l'organisation</u>: Moïse DOUGNON

Secrétaire à l'information : André TRAORE

<u>Secrétaire au témoignage Chrétien:</u> Gédéon POUDIOUGO

Suivant récépissé n°0061/G-DB en date du 26 janvier 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Pour l'Education et la Formation 'Nieta Sira', en abrégé (AEF-NIETA SIRA).

<u>**But**</u>: Aider à l'amélioration de l'accès à l'éducation ; favoriser l'échange des savoirs, des compétences par le biais de la formation, etc.

Siège Social: Baco-Djicoroni Ouest, Rue 577, Porte 400.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président: Abdoul Karim HAMADOU

<u>Vice-président</u>: Ousmane B. DIALLO

Secrétaire administratif: Mohamed O. MAÏGA

<u>Trésorier</u>: Moussa AYOUBA

<u>Secrétaire à l'information chargé de relation</u> : Souleyman Mahafouz

Secrétaire adjoint chargé de la formation et du développement social : Albatoul DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Moussa ALASSANE

Secrétaire adjointe à l'organisation : Fatimatou MAÏGA

Suivant récépissé n°0168/G-DB en date du 10 mai 2017, il a été créé une association dénommée : «Groupement des Jeunes Volontaires pour le Développement Socioéducatif du Mali», abrégé (GJDEM).

<u>But</u>: Appuyer les filles scolarisées issues des familles démunies et d'accroire le taux de scolarisation des filles au Mali, lutter contre les violences faites aux filles dans l'espace scolaire, etc.

Siège Social: Baco-Djicoroni ACI, Rue 637, Porte 190.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Atimé SAYE

Secrétaire administratif: Amadiougo Vincent

DOUGNON

Secrétaire chargé aux activités féminines : Awa

TRAORE

Secrétaire chargé aux comptes et à l'information :

Laurent SAYE

Secrétaire chargé aux conflits: Benjamin SANOGO

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Issiaka

KODIO

Secrétaire chargé à l'éducation et à la formation : Moïse

TOGO

Secrétaire chargé à la trésorerie : Adama A. TOGO

Secrétaire chargée à l'organisation : Bahawa BALLO

Suivant récépissé n°0373/G-DB en date du 14 août 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Sindjiya Ton de Tinkélé», (Arrondissement de Ouelessévougou, Cercle de Kati, Région de Koulikoro), abrégé (A.S.TT).

<u>**But**</u>: Contribuer à la promotion économique, sociale et culturelle du village de Tinkélé, promouvoir la fonction santé et éducation des groupes vulnérables, etc.

Siège Social: Kalaban-coura, Rue 53, Porte 383. .

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Noumoutié SAMAKE <u>Vice-président</u>: Moussa B DOUMBIA

Secrétaire général: Kono SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Mamadou DOUMBIA

Secrétaire administratif: Bosso SAMAKE

Secrétaire administratif adjoint : Moussa T. SAMAKE

<u>Trésorier</u>: Magara SAMAKE

Trésorier adjoint : Lassine SAMAKE

<u>Secrétaire à l'organisation</u>: Dioman DOUMBIA <u>Secrétaire à l'organisation</u>: Lassine T. DOUMBIA <u>Secrétaire à l'organisation adjoint</u>: Hamidou SAMAKE

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Bakary SAMAKE <u>Secrétaire aux relations extérieures adjoint</u> : Harouna

SAMAKE

Secrétaire aux conflits: Moussa SAMAKE

Suivant récépissé n°0472/G-DB en date du 15 septembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Dentaal Demboulé», qui signifie Association des DEM), abrégé (Dèdè).

<u>**But**</u>: Découvrir l'origine de la famille, protéger et de préserver l'identité DEM/DEME/DE/DEH contre toute altération, etc.

Siège Social: Torokorobougou, Rue 432, Porte 290.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Djibril DEM

<u>Vice-présidente</u>: Djita DEM

Secrétaire général: Ahmadou DEM

Secrétaire général adjoint : Ousmane DEM

Commissaire aux comptes : Aboubakry DEME

<u>Trésorier général</u>: Mamoudou DEM <u>Trésorier général adjoint</u>: Aliou DEME

<u>1er Secrétaire à l'information et à la mobilisation</u> : Amadou DEM

<u>2ème</u> <u>Secrétaire à l'information et à la mobilisation</u> : Nafissatou DEME

<u>1er Secrétaire à l'organisation</u>: Maguette DEME

2ème Secrétaire à l'organisation : Mamadou A. DEM

<u>3ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Néné Binta DEM TRAORE

<u>4ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Djénèbou DEME

<u>1er Secrétaire aux relations extérieures</u>: Boubacar DEM

<u>**2**ème</u> <u>**Secrétaire aux relations extérieures**</u> : Souleymane

DE

<u>1er Secrétaire aux affaires sociales et féminines</u> : Hajiratou H. DEME

<u>2ème</u> <u>Secrétaire aux affaires sociales et féminines</u> :

Secrétaire aux conflits: Mamadou DEM.

Amadou Seydou DE

Suivant récépissé n°0178/MAT-DGAT en date du 06 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Malienne pour la Lutte contre l'Injustice Social», abrégé (AMALIS).

<u>But</u>: Promouvoir les actions et les idées de développement du Mali, etc.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Sébénikoro-Kalabambougou, près du Commissariat de police du 9^{ème} Arrondissement, Commune IV du District.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Djigui CAMARA

<u>Vice-président</u>: Mody SAOUNERA

Secrétaire général: Moussa CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Khaye GOUNDOUROU

<u>Trésorière générale</u>: Djetenin KOUYATE

Commissaire aux comptes: Youssouf KEÏTA

Secrétaire aux conflits: Bakary OUATTARA

Suivant numéro d'immatriculation n°N2017-S96C/0051/A en date du 20 novembre 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative des Aviculteurs Forme Simplifiée», en abrégé (S.COOP. ASCOOPS».

<u>But</u>: Promouvoir l'aviculture; aider les femmes à se doter des techniques adéquates de production des produits d'aviculture; appuyer les membres dans l'approvisionnement des poulets de chairs, œufs, poussins; produire et commercialiser en quantité et qualité les poulets de chairs, œufs, poussin; promouvoir les activités génératrices de revenus; organiser des échanges d'expériences; promouvoir l'emploi; promouvoir le partenariat; développer l'esprit coopératif des membres.

<u>Siège Social</u>: Magnambougou, Rue 349, Porte 29.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

COMITE DE GESTION

Présidente: Mme Oumou SISSOKO

Trésorière: Mme Fatoumata DEME

Secrétaire chargée aux matériels, équipements et à la

commercialisation: Mme Ami SANGARE

Secrétaire administrative: Mme Khâ SOUKOUNA

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente: Mme Aïchatou KEÏTA

Membres:

- Mme Awa KONE

- Mme Fatim KEÏTA

Suivant numéro d'immatriculation n°R-2017-S4b1/0319/A en date du 24 novembre 2017, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée SCOOPS «BENKADI» des Femmes Maraîchères de Dénincoura, en abrégé (SCOOPS BENKADI).

<u>But</u>: Promouvoir la production, la transformation et la commercialisation et la commercialisation des produits maraîchers (oignon, gombo, carotte, salade, tomate, aubergine, piment etc.) et du moringa; organiser les membres autour des actions de développement socio-économiques communes tendant à améliorer leurs conditions de vie, etc.

<u>Siège Social</u>: Dénincoura, dans le cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

COMITE DE GESTION

Présidente: Astan SYLLA

Secrétaire administrative: Makoumba CISSOKO

<u>Trésorière générale</u>: Nontè TANGARA

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente : Mama FOFANA

Membres:

- Bintou DIALLO

- Ata FOFANA

Suivant récépissé n°0674/G-DB en date du 29 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Marenmu Sooninko», en abrégé (A.M.S).

<u>But</u>: Promouvoir la langue et la culture soninké dans le monde, etc.

Siège Social: Djoumanzana, Rue 480, Porte 103.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Anthioumana SISSOKO

Vice-présidente: Sirandou SAMASSA

Secrétaire général: Ganda Diadié TRAORE

Secrétaire général adjoint : Alassane DABO

Secrétaire administratif: Mamady TRAORE

Secrétaire administrative adjointe : Sendé Niamé

TRAORE

Secrétaire à l'information : Papa DIABATE

Secrétaire adjoint à l'information : Bah TIRERA

Secrétaire à l'organisation : Mohamd Karé DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 1 ère adjointe : Manthia

TRAORE

Secrétaire à l'organisation 2 me adjointe : Sadio GARY

Secrétaire à l'organisation 3 eme adjointe : Abdoul Karim

TANDIA

Secrétaire à l'organisation 4ème adjointe : Awa NIAKATE

<u>Trésorier général</u>: Séga SOUMARE

<u>Trésorière générale adjointe</u>: Tinéni CAMARA

Commissaire aux comptes : Amara BATHILY

Contrôleur général: Fodié FOFANA

Contrôleur général adjointe : Awa SIBY

Secrétaire aux relations extérieures : Idrissa TOURE

Secrétaire aux relations féminines : Assa DIAKITE

Secrétaire aux relations féminines 1 ère adjointe : Siga

DOUCOURE

Secrétaire aux relations féminines 2 ème adjointe : Wagui

SYLLA

Secrétaire chargé de projet : Djibril DIAMBOU

Secrétaire chargé de projet adjoint : Birama TRAORE

<u>Secrétaire aux activités sportives, cultures et pédagogiques</u>: Mamadou DIAWARA

<u>Secrétaire aux activités sportives, cultures et pédagogiques adjoint</u>: Bakary KOUYATE

Secrétaire aux conflits: Lassana DABO

Suivant récépissé n°0195/G-DB en date du 19 décembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association Jeunesse CEDEAO-MALI», en abrégé (A.JCM).

<u>But</u>: Réunir tous les jeunes conscients d'âge et/ou d'esprit devant un idéal et les invite à développer les qualités morales et civiques, etc.

Siège Social: Bamako, Quartier du Fleuve, Rue 321, Porte 548.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président National: Mathousala POUDIOUGO

<u>Vice-président National</u>: Adama SIDIBE

Secrétaire général : Demba DIABATE

Secrétaire général adjoint : Mamadou DIAKITE

Administrateur: Alpha SARMOYE

Administrateur adjoint: Sidi Boubacar KABA

<u>Porte-parole et chargée de communication</u> : Fatoumata TOUNKARA

<u>Adjoint au porte-parole et chargée de communication</u>: Modibo SOUMBOUNOU

<u>Directeur de la commission contrôle et supervision</u>: L. Mahamadou SIDIBE

Directeur de recherche et étude de projet : Mady DIANE

Trésorier général : Wodiouma SAMAKE

Trésorier général adjoint : Boubou SOUKOUNA

<u>Directeur de la commission des affaires sociale,</u> <u>juridiques et économiques</u>: Bourama KONATE

<u>Directrice de la commission formation et sensibilisation</u>: Hamssatou Abou TOURE

<u>Directeur de la commission relation extérieure et coopération :</u> Samba SANOGO

<u>Directeur de la commission politique, paix, sécurité et cohésion sociale</u>: Seyba TOUNKARA

<u>Directeur commission santé, éducation et développement durable</u>: Oumar TOUNKARA

<u>Directeur de la commission éthique, droits des humains et gestion de conflit</u>: Abdoulaye DEMBELE <u>Directeur de la commission organisation, mobilisation</u>

sociale et évènement : Zarathou BORE

Suivant récépissé n°0759/G-DB en date du 28 décembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association de Développement pour Servir la Communauté», abrégé (A.D.S.C).

<u>But</u>: Mobiliser les ressources pour coordonner une action humanitaire efficace en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux en vue de soulager les souffrances humaines en cas de catastrophe ou d'urgence, etc.

<u>Siège Social</u>: Baco-Djicoroni ACI Golf près de la mosquée WAMY.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Albacher AG MOHAMED

Directeur exécutif: AG Mohamed ALMOUBARECK

<u>Trésorier général</u>: Mohamed Ag MOHAMEDOU

<u>Secrétaire chargé des programmes</u> : Mohamed Alhadi AHMED

<u>Secrétaire aux comptes</u>: Mohamed Ibrahim AG HAMADO

Suivant récépissé n°18-013/PC-NFKE en date du 30 janvier 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement» (ADG) de Guediou-Gourma, abrégé (ADGGUEDIOU).

<u>But</u>: Promouvoir l'agriculture de PIV, le maraichage ; initier aux nouvelles techniques de l'agriculture ; revaloriser et commercialiser les sous-produits agricoles, etc.

Siège Social: Guédiou-Gourma

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Adama SAMBA

<u>Vice-président</u>: Harber Hamalaye KOLLA

Secrétaire général : Harber SIDDY

Secrétaire général adjoint : Abdoulaye HASSEÏ

<u>Trésorier</u>: Oumar SALOUM

<u>Trésorier adjoint</u> : Alyou HAMA

Secrétaire aux conflits: Hamadi KOUDIOU

Secrétaire aux conflits: Kalil ALAYE

Secrétaire aux comptes: Amadou NIAOURI

Secrétaire aux comptes adjoint : Madiou ABATINA

<u>Secrétaire chargé à l'organisation</u> : Kolla AMADOU

<u>Secrétaire chargé à l'organisation adjoint</u> : Harber AMADOUN

MINIDOCIN

Secrétaire à la communication : Alyou BOURI

Secrétaire à la communication adjoint : Sadou MAÏGA

Suivant récépissé n°0096/G-DB en date du 01 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Sportifs de Sénou», en abrégé (A.A.S.SENOU).

<u>**But**</u>: Promouvoir le sport local par l'intensification des activités sportives, etc.

<u>Siège Social</u>: Sénou non loin du Poste de contrôle

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président: Djibril SAMAKE

<u>1er Vice-président</u>: Aboubacar Wara MALLE

<u>**2**^{ème} **Vice-président**</u>: Modibo COULIBALY

Secrétaire général : Aliou NIAKAE

Secrétaire général adjoint : Gotié TRAORE

Secrétaire administratif : Alassane SIDIBE

Secrétaire administratif adjoint : Souleymane DIALLO

Secrétaire à l'information : Drissa COULIBALY

Secrétaire à l'information adjoint : Tidiane DIAKITE

Secrétaire à l'information adjoint : Aboubacar DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures: Bourama TOGOLA

Secrétaire aux relations féminines : Madou KONE

Trésorier général: Dama LY

<u>Trésorier général adjoint</u> : Gnaba DIALLO

Secrétaire à l'organisation 1 : Chaka DIARRA

Secrétaire à l'organisation 2 : Mohamed Lamine

SANGARE

Secrétaire à l'organisation 3 : Alou COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 4 : Zoumana SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 5 : Tiéblén TRAORE

Commissaire aux comptes : Mamadou SAMAKE

Commissaire aux comptes adjoint: Moussa I. SAMAKE

Secrétaire aux conflits : Salif SACKO

Secrétaire aux conflits adjoint : Souleymane TRAORE

Suivant récépissé n°042/P-CS en date du 12 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association KANU – JIGIYA de Lafiabougou», en abrégé «A.K.J.L»

<u>But</u>: Promouvoir le développement des activités artisanales ; encourager les jeunes dans l'exercice des activités génératrices des revenus ; favoriser l'entraide mutuelle entre les membres de l'association ; promouvoir la formation professionnelle, etc.

<u>Siège Social</u>: Lafiabougou dans la Commune urbaine de Sikasso.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Mamoutou SANOGO

<u>Vice-présidente</u>: Aminata KONE

Secrétaire administratif: Kassim KOUYATE

Secrétaire administratif adjoint : Tahirou SANOGO

<u>Trésorier général</u>: Bakaye SANGARE

Trésorier général adjoint : Namassa DIABY

Secrétaire aux relations : Souleymane KEÏTA

Secrétaire aux relations: Kadidia DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation : Amadou BAGAYOGO

Secrétaire à l'organisation : Aminata SOUNTOURA

Secrétaire aux affaires féminines : Sakinata BENGALY

Secrétaire aux affaires féminines : Mariam KONE

Secrétaire aux affaires féminines: Maïmouna KONE

COMITE DE SURVEILLANCE

Président: Issa DOUMBIA

Membres:

- Kalifa KEÏTA

- Modibo DIARRA

Suivant récépissé n°057/P-CK en date du 22 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Union pour le Développement de Sobocou», abrégé (U.D.S).

<u>But</u>: Renforcer la solidarité et l'entraide entre ses membres ; lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir des actions de renforcement des capacités de ses membres à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et toutes autres actions génératrices de revenus ; apporter sa contribution dans l'assainissement de la commune ainsi qu'à la sauvegarde de la forêt ; promouvoir la création d'emploi ; prévenir et gérer les conflits entre ses membres en particulier et au sein du village en général, etc.

<u>Siège Social</u>: Sobocou (Commune rurale de Sony)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Adama SAOUNERA

<u>Vice-président</u>: Mody SAOUNERA

Secrétaire général: Fousseynou SELLOU

Secrétaire général adjoint : Djibril N'DIAYE

Trésorier général: Samba SAOUNERA

<u>Trésorier général adjoint</u>: Issiaka WADIOU

Commissaire aux comptes : Aminata SAOUNERA

Commissaire aux comptes adjoint: Lassana

SAOUNERA

<u>1er</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Daouda CISSOKO

<u>2ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u>: Moussa MARIKO

<u>3ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Fanta DIAO

<u>4ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation</u> : Haby Simbala SAOUNERA

5ème Secrétaire à l'organisation: Aliou Tégué SISSOKO

Secrétaire aux conflits: Goundo SISSOKO

Suivant récépissé n°0135/G-DB en date du 22 février 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de Signé résidants à Bamako et Environnants», (commune urbaine de Koutiala, Cercle de Koutiala, Région de Sikasso), en abrégé (A.R.V.S.R.B.E).

<u>But</u>: Promouvoir le développement économique, social et culturel du village de Signé, etc.

<u>Siège Social</u>: Korofina Sud non loin de la Mairie de Babouyabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Soungalo dit Ibrahima DIABATE

<u>Vice-président</u>: Seydou KONE

Secrétaire général: Bréhima TRAORE

Secrétaire général adjoint : Assin TRAORE

Secrétaire administratif : Salia KONE

Secrétaire administratif adjoint : Arouna KONE

<u>Trésorier général</u>: Souleymane TRAORE

Trésorière générale adjointe : Abi TRAORE

<u>Trésorier général adjoint</u> : Fousseyni KONE

Commissaire aux comptes : Hamadou TRAORE

Commissaire aux comptes adjointe : Chata KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Lassina TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mamadou

KONE

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Aramatou

KONE

Secrétaire à l'organisation : Solo DIABATE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Tayirou TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Sékouba KONE

<u>Secrétaire à l'organisation adjoint</u> : Seydou DIABATE Secrétaire général adjoint : Sékou DIAWARA Secrétaire à l'organisation adjointe : Nènè KOBILA Secrétaire à l'organisation adjoint : Nianadjè SAMAKE Secrétaire administratif: Nounou COULIBALY 1er Secrétaire administrative adjointe: Hawa Secrétaire territoriale et environnement : Adama **TRAORE COULIBALY** Secrétaire territoriale et environnement adjoint : Salif Secrétaire à l'organisation : Kadia SIDIBE **DIABATE** Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint : Abdoulaye FANE Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Maïmouna KONATE Secrétaire à l'organisation 2 ème adjoint : Moussa KANE Secrétaire territoriale et environnement adjointe : **Trésorier général :** Sékou Boukader KEÏTA Chata KONE Trésorier général adjoint : Fousseyni SANGARE Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Aminata KONE Secrétaire chargée de l'information, de la communication et à la presse : Madina DIALLO Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Awa **KONE** Secrétaire chargée de l'information, de la communication et à la presse adjoint : Nouhoum **GUISSE** Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Rokia DIARRA Secrétaire aux relations extérieures : Malick GUISSE Secrétaire territoriale et environnement adjointe : Fatoumata SIDIBE Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Boubacar **TOURE** Secrétaire aux conflits : Gaoussou COULIBALY Secrétaire aux questions politiques: Abdramane Secrétaire aux conflits adjointe : Awa TRAORE **COULIBALY** Secrétaire aux conflits adjoint : Gaoussou DIABATE Secrétaire adjoint aux questions politiques : Konimba **DIALLO** Secrétaire aux conflits adjointe : Ténè SANOGO Secrétaire à la jeunesse aux sports et à la culture : Secrétaire à l'information : Djibril TRAORE Souleymane DICKO Secrétaire à l'information adjoint : Salia DIABATE Secrétaire à la jeunesse aux sports et à la culture : Babay NANAKASSE Secrétaire à l'information adjointe : Fatoumata

TRAORE Commissaire aux comptes: Fousseyni KANE

Suivant récépissé n°0153/G-DB en date du 01 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants et Sympathisants de Néguela», en abrégé «AJRSN»

<u>**But**</u>: Lutter contre toutes formes d'exclusion, de stigmatisation, de marginalisation, l'injustice et d'impunité au sein de la population malienne, etc.

Siège Social: Hamdallaye, Rue 36, Porte 54

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Secrétaire générale: Coumba TRAORE

Secrétaire chargé à l'Education et à la Formation Professionnelle : Sory SOW

Commissaire aux comptes: Modibo COULIBALY

Secrétaire adjoint chargé à l'Education et à la Formation Professionnelle : Mamadou SOW

Secrétaire chargé de la protection, de l'Environnement et de l'Assainissement : Dramane DIAKITE

Secrétaire adjoint chargé de la protection, de <u>l'Environnement et de l'Assainissement</u>: Sidy Yaya N'DIAYE

Secrétaire aux développements: Ibrahima TRAORE

<u>Secrétaire adjoint aux développements</u>: Lassine DIARRA

<u>Secrétaire aux questions féminines</u>: Adama M. TRAORE.

<u>Secrétaire adjointe aux questions féminines</u>: Sokona KANE

Secrétaire aux conflits: Bah COULIBALY

Suivant récépissé n°0161/G-DB en date du 02 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Action Collective», abrégé (A.C).

<u>**But**</u>: Lutter pour l'édification d'une société malienne libre, de complexe, dotée d'une élite digne, combative, etc.

<u>Siège Social</u>: Darsalam cité des rails Avenue de la Liberté, porte 260.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Mamaye Ardiana Fily SISSOKO

<u>Vice-président</u>: Samba MACALOU

Secrétaire général: Mamadou KONE

Secrétaire général adjoint : Sory Ibrahim BAH

Secrétaire administratif: Mamadou Lamine SIBY

Secrétaire administrative adjointe : Fanta TRAORE

<u>Trésorier général</u>: Seyo CISSE

<u>Secrétaire chargé à la communication et à la presse</u> : Alfousseyni MAÏGA

Secrétaire chargé à la communication et à la presse adjoint : Mamadou S. SISSOKO

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Adama B. KONATE

<u>Secrétaire aux relations extérieures adjoint</u> : Seydou TRAORE

Commissaires aux comptes : Mamadou K. TOURE

<u>Secrétaire à l'éducation, à la santé et à la culture</u> : Seydou TRAORE

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à la culture adjoint : Issiaka DIAKITE

Secrétaire à l'organisation : Cheick T. SANGHO

Secrétaire à l'organisation adjoint : Ousmane TRAORE

Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint : Toumany COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 2 ème adjoint : Kalifa TRAORE

<u>Secrétaire chargé aux sports et cultures citoyenne</u> : Mahamane IBRAHIM

Secrétaire chargé aux sports et cultures citoyenne adjoint : Ismaël SISSOUMA

<u>Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement</u> : Almamy TRAORE

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement adjoint : Modibo TRAORE

Secrétaire aux conflits: Bourehima SANKARE

Suivant récépissé n°0169/G-DB en date du 06 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes pour le Développement de Sorongolé», (commune de Djougoun, cercle de Kita, région de Kayes), en abrégé (A.J.D.S)

<u>**But**</u>: Renforcer l'unité et la fraternité entre les habitants de Sorongolé, etc.

Siège Social: Niamakoro-Cité Unicef, Rue 98, porte 215.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Nakoun KEÏTA

Vice-président: Konoba TRAORE

Secrétaire général : Amidou KEÏTA

Secrétaire général adjoint : Mamadou KEÏTA

Secrétaire administratif: Shi KEÏTA

Secrétaire administratif adjoint : Makan TRAORE

<u>Trésorier général</u>: moussa KEÏTA

Trésorier général adjoint : Mady KEÏTA

Commissaire aux comptes: Issouf KEÏTA

Commissaire aux comptes adjoint: Mamadou N. KEÏTA

Secrétaire à l'information : Balla KEÏTA

Secrétaire à l'information adjoint : Sékou CISSE

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Kagna COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la formation : Mady CISSE

Secrétaire aux relations extérieures : Cheickné D. KEÏTA

<u>Secrétaire adjoint aux relations extérieures</u>: Namake SISSOKO

<u>Secrétaire à l'organisation</u>: Mady D. KEÏTA <u>Secrétaire adjoint à l'organisation</u>: Makan KEÏTA

<u>Secrétaire à la santé et au développement durable</u> : Makan D. KEÏTA

Secrétaire adjoint à la santé et au développement durable : Sara SISSOKO

Secrétaire aux affaires féminines: Garan KEÏTA

<u>Secrétaire adjointe aux affaires féminines</u> : Amara KEÏTA

<u>Secrétaire aux affaires sociales et culturelles</u> : N'Mokotigui KEÏTA

<u>Secrétaire adjoint aux affaires sociales et culturelles</u>: N'Golo COULIBALY

Secrétaire au sport : Founeké KEÏTA

Secrétaire adjoint au sport : Madou DIALLO

<u>Commissaire aux conflits</u>: Oudé KEÏTA <u>Commissaire aux conflits adjoint</u>: Alou KEÏTA

Suivant récépissé n°0170/G-DB en date du 06 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Mousso Kounadjaton», abrégé (A.M.K).

<u>**But**</u> : Promouvoir l'amélioration des conditions de vies des populations de la commune II, etc.

Siège Social: Quinzambougou, Rue 508, Porte 858.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

<u>Présidente</u>: Alimata COULIBALY <u>Vice-présidente</u>: Awa KONE

Secrétaire générale : Assa DIALLO

Secrétaire général adjoint : Boubacar CISSE

Secrétaire administratif: Aboudramane COULIBALY

<u>Secrétaire administratif adjoint</u>: Youssouf O. TRAORE

<u>Secrétaire aux relations intérieures et extérieures</u> : Ami DIALLO

<u>Secrétaire aux relations intérieures et extérieures</u>: Djénèba TRAORE

Secrétaire à la promotion féminine : Djénèba FANE

<u>Secrétaire à la promotion féminine</u>: Fatoumata TRAORE

<u>Secrétaire à l'organisation</u>: Maïmouna KEÏTA <u>Secrétaire à l'organisation adjoint</u>: Fodé THERA

<u>Secrétaire à la formation et à l'information</u> : Rokiatou COULIBALY

<u>Secrétaire à la formation et à l'information</u> : Fatoumata KONE

Secrétaire à l'éducation et au sport : Ibrahim CAMARA

Secrétaire à l'éducation et au sport : Aminata COULIBALY

<u>Trésorière</u>: Aoussata CISSE

Trésorière adjointe : Djénèba KONE

<u>Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement</u>: Assétou DIARRA

<u>Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement adjointe</u>: Djénèbou TRAORE

<u>Secrétaire aux conflits</u>: Maïmouna SISSOKO <u>Secrétaire aux conflits adjointe</u>: Awa Filany TRAORE

Suivant récépissé n°0195/G-DB en date du 09 mars 2018, il a été créé une association dénommée : Alumni-Build Mali», (langue anglaise qui signifie les Lauréats Construire Mali), en abrégé «AB-Mali»

<u>But</u>: Rassembler les lauréats maliens des différents programmes offerts par le département d'état Américain autour d'un idéal commun qui est de bâtir un Mali de l'ère mondialement et des technologies, autrement dit un Mali nouveau, etc.

Siège Social: Faladié SEMA, Rue 804, Porte 187.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Sékou Mamadou BARRY <u>Vice-président</u>: Souleymane SANGARE

<u>Secrétaire administratif</u>: Hamidou TOURE <u>Secrétaire administratif adjoint</u>: Idrissa FANE Trésorière générale: Aïché BA

Trésorière générale adjointe : Kadidia KONE

Secrétaire à l'organisation et à la communication :

Assitan Ibrahima SY

Secrétaire à l'organisation et à la communication

adjoint: Moctar TRAORE

Commissaire aux comptes : Zoumana Isaac TRAORE

Suivant récépissé n°0184/G-DB en date du 07 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Dani Sigidia», abrégé (DANI-SIGIDIA).

<u>**But**</u> : Promouvoir le développement socio-économique de ses membres, etc.

Siège Social: Niamakoro Socourani, Rue 101, Porte 09

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Présidente : Mme KONE Marie SAMAKE

Secrétaire générale: Mme DIARRA Kadiatou TRAORE

Secrétaire à l'organisation: Mme DIARRA Kadia

TRAORE

<u>Trésorières</u>:

- Mme TRAORE Blandine TRAORE
- Mme DIARRA Kadia BAGAYOKO

Secrétaires à la communication :

- Mme DIARRA Madjugu SAMAKE
- Mr. Mamadou CAMARA

Secrétaires aux conflits:

- Mme DIARRA Sounouba SAMAKE
- Mr Moussa DOUMBIA

Suivant récépissé n°0212/G-DB en date du 21 mars 2018, il a été créé une association dénommée : «Collectif Anw Ka Faso», abrégé (C.A.K.F.A).

<u>But</u>: Contribuer au développement et à l'épanouissement socioéconomique des Femme et des Enfants au Mali; aider à l'éveil de conscience des citoyens, de la jeunesse malienne à travers un programme de formation, d'éducation à travers des ateliers, etc.

<u>Siège Social</u>: aux 300 logements Garantiguibougou, Rue 236, Porte 143.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Présidente: Yéya TOURE

Secrétaire générale: Kadiatou SANGARE

Secrétaire mobilisation et relations publiques : Modibo

DOLO

Trésorière générale: Azahara Ama MAÏGA

Secrétaire aux relations extérieures : Abdoulaye SOW

Secrétaire à la formation et au développement

institutionnel: Adoulen François DOUGNON

Secrétaire à l'organisation : Massitan COULIBALY

Suivant récépissé n°0256/G-DB en date du 06 avril 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Actionnaires Retraités de la SOTELMA », en abrégé : (A.A.R.S).

<u>But</u>: Regrouper et d'informer les actionnaires retraités et les héritiers légaux des défunts actionnaires de tout ce qui concerne l'actionnariat salarié au sein de la SOTELMA-SA, etc.

Siège Social: Kalaban-Coura ACI, rue 418 porte 34

ASSOCIATION DES ACTIONNAIRES RETRAITES DE LA SOMATEL-SA:

Président d'honneur: Adama KONATE

<u>Président d'honneur</u>: Aboucar Sidiki DEM

Président d'honneur : Mamadou BERTHE

Président d'honneur : Sidi Ben ZACOUR

<u>Président d'honneur</u>: Mme MAIGA Fatoumata SIDIBE

Président d'honneur : Abdramane MAIGA

Président d'honneur : Président de ARTEL

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXCUTIF:

Président: Bréhima SIDIBE

Vice président : Mahamadou DIAKITE

Secrétaire général: Ousmane KAMENA

Secrétaire général adjoint : Sékou COULIBALY

<u>Trésorier Général</u>: MODIBO TRAORE

<u>Trésorière Générale adjointe :</u> Mme BA Assétou COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Moriba DIARRA

<u>Secrétaire adjointe aux relations extérieures</u>: Mme MAKADJI Fatou FAYE

Secrétaire à l'organisation : Ibrahima SIDIBE

<u>Secrétaire à l'organisation 1^{er} adjoint :</u> Amadou KONAKE

Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjointe : Oumou DIALLO

Secrétaire à l'organisation 3 eme adjoint : Amadou Désé DIARRA

Secrétaire à l'information : Abdoulaye DIALLO

Secrétaire à l'information adjoint : Modibo SISSOKO

Secrétaire aux comptes: Boniface Jean Marie KONDE

Secrétaire aux comptes adjoint: Sidi Moctar SIDIBE

Secrétaire aux conflits: Mamadou COULIBALY dit MIC

Secrétaire aux conflits adjoint : Ichata DOUMBIA

Secrétaire aux affaires sociales : Souleymane DIALLO

<u>Secrétaire Adjointe aux affaires sociales</u> : Mme DIALLO Aminita COULIBALY

Suivant récépissé n°0005/MATD-DGAT en date du 30 avril 2018, il a été créé un parti politique dénommé : Mali En Action, en abrégé (MEA).

<u>But</u>: Œuvrer à l'édification, par la conquête et l'exercice démocratique du pouvoir, d'un Mali indépendant et prospère; impliquer l'ensemble des maliens de l'intérieur comme de l'extérieur à la réalisation d'une société basée sur l'ordre, l'éducation et la justice, en participant à la vie politique par les voies démocratiques, etc.

Siège Social: Bamako, Faladié IJA, rue 801, porte 851.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BURE</u>AU:

Président d'honneur : Moussa KONE

<u>Président du Conseil Exécutif</u>: Boubacar Salif TRAORE

<u>Délégué général en charge de la mise en œuvre</u>: Cheick O. Bidanis SY <u>Délégué général en charge de la commission</u> <u>d'évaluation</u>: Djibril SEMEGA

Secrétaire général en charge de l'administration et de l'orientation : Saliou GORO

Secrétaire général adjoint en charge de l'élaboration des PV et des archives : Cheick Oumar DIALLO

<u>Trésorière générale en charge de l'administration</u> financière : Madame SENE Assa DIALLO

<u>Trésorier général adjoint en charge des adhésions et des cotisations</u>: Yaya DIAKITE

<u>Trésorier adjoint en charge des fournisseurs et des achats</u>: Modibo Mahamadou TRAORE

<u>Chargé de la main d'œuvre auprès de la trésorerie</u> : Ibrahim SIDIBE

<u>Délégué en charge des questions juridiques et des</u> conformités : Maître Boubacar M.M COULIBALY

<u>Délégué adjoint en charge des questions écologiques et de la responsabilité citoyenne</u>:

Boubacar Issa TRAORE

<u>Délégué en charge de la vulgarisation du projet présidentiel</u>: Yaya COULIBALY

<u>Délégués adjoint en charge du projet présidentiel,</u> chargés des thèmes :

- Moussa Fama DIARRA
- Cheick M'BAYE
- Alassane Lamine TRAORE
- Mohamed TRAORE

<u>Délégué en charge des enjeux politiques</u> : Moussa BAGAYOGO

Délégué en charge des enjeux électoraux et du positionnement : Abou Bakary KEÏTA

<u>Délégué en charge des relations extérieures</u> : Cheick Oumar DIARRA

<u>Délégué en charge des activités culturelles et artistiques</u>: Oumou SOUMARE

<u>Délégué en charge des fiefs électoraux du candidat/</u>
<u>Porte-parole en charge de la visibilité</u>: Fadiala
DEMBELE

<u>Délégué adjoint en charge des fiefs électoraux chargé des contacts</u>: Moussa TRAORE

<u>Délégué en charge de qualité et de la méthode</u> : <u>Seydou</u> B. KONE

<u>Déléguée en charge des relations institutionnelles et</u> culturelles : Mme SENNHAUSER KEL TOUM

<u>Délégué en charge du débat participatif et des sujets</u> d'actualité : Moctar KANE DIALLO

<u>Délégué adjoint en charge du débat participatif chargé</u> <u>du débat exécutif</u>: Mohamed Ag Mohamed ALKHAMISS

<u>Délégué en charge des maliens de l'étranger</u> : Moussa Harouna MAÏGA

<u>Délégué adjointe en charge des maliens de l'étranger zone latine</u> : Anatou CISSE

<u>Délégué adjoint en charge des maliens de l'étranger</u> <u>zone Arabe et reste</u>: Djibril Sy SAVANE

<u>Déléguée en charge de la femme et de la famille</u>: Madame DIARR A Mariam TRAORE

<u>Déléguée adjointe en charge du processus de vote des</u> <u>femmes</u>: Madame Aminatou DOUCOURE

<u>Déléguée adjointe en charge de la femme et de la famille, chargée de la mobilisation</u>: Madame BAGAYOKO Salikènè DIARRA

<u>Déléguée en charge de la jeunesse</u> : Madame SIDIBE Arsida Amadou

<u>Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités mobilisatrices</u>: Madame SOGOBA Kadidia KONE

<u>Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités sportives</u> : Aliou Badra DIALLO

<u>Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des associations de jeunesse</u>: Issa Yoro SIDIBE

<u>Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des</u> <u>thèmes de débats auprès de la jeunesse</u>: Harouna DOUMBIA

<u>Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités culturelles</u>: Hamadine Ag MOHAMED

<u>Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités écologiques</u>: Hawa SIDIBE

<u>Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des activités rurales</u>: Sékou DIARRA

<u>Déléguée adjointe en charge de la jeunesse chargée des activités citoyennes et de la sensibilisation au vote</u> : Mary DEMBELE

Délégué adjoint en charge de la jeunesse chargé des initiatives de jeunes : Mohamed KEÏTA

<u>Délégué en charge des Référents MEA</u>: Mamadou Lamine TRAORE

<u>Délégué en charge de la coordination des actions avec</u> <u>AMID, chargé de la sensibilisation</u>: Fodé DIALLO

<u>Délégué en charge de la coordination avec AMID, chargé des contacts et de l'information</u>: Abdoulaye DIAKITE

<u>Délégué en charge de la coordination avec AMID, chargé de la couverture des évènements</u> : Seydou MALLE

<u>Délégué en charge du maillage territorial</u> : Amadou TRAORE

<u>Délégué adjoint en charge du maillage territorial,</u> <u>chargé des 3 régions prioritaires</u>: Fousseyni TOUNKARA

<u>Délégué en charge des relations avec les notabilités</u> : Yoro SANGARE

<u>Délégué en charge de la logistique, du planning et de l'organisation</u>: Youssouf MAÏGA

<u>Délégué adjoint en charge de la logistique, chargé des</u> <u>mises en place et de l'organisation sécuritaire</u>: Amadou Paul DIALLO

<u>Déléguée adjointe en charge de l'organisation chargée</u> <u>de la mobilisation des femmes</u>: Madame HAÏDARA Cissé DAGNOKO

Adjoint en charge de l'organisation chargé de la sensibilisation carte NINA et vote : Boubacar BOCOUM

Délégué adjoint en charge de la communication, chargé de la veille informatique administrateur des groupes MEA: Oumar FOFANA

Médiateur: Papa Oumar TRAORE

<u>Vice-Médiatrice</u>: Zeinabou Walet MOHAMED

Vice- Médiateur: Dioncounda NIAKATE

Vice-Médiateur: Djénèba TAPILY

<u>Vice-Médiateur</u>: Awa SYLLA

Suivant récépissé n°0017/G-DB en date du 14 mai 2018, il a été créé une association dénommée : INGO-World Green Association Climat Association, en abrégé « INGO-WGCA » en Français « Association Mondiale pour le Climat Déclarée en date du 05 mai 2014

<u>But</u>: Lutter contre le réchauffement climatique, protéger l'environnement, protéger la faune et la flore et promouvoir la croissance verte avec des produits de la technologie verte, etc

<u>Siège Social</u>: Bamako, Djélibougou, Route de la Croix Rouge, Rue 275, Porte 19, Tel.: 0023 65 45 00 98 /78 85 08 88

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

<u>Directeur Exécutif le représentant</u> : Yaya Jean Baptiste DIARRA

<u>Charge des affaires économiques comptable Vice</u> <u>président</u>: Ellen Kim (Duk JA)

<u>Chef exécutif représentant générale de 72</u> <u>départements :</u> Cungho YOON

<u>Directeur exécutif du QG</u>: Ph.D. Victory Lee (Wooseung)

<u>Directrice Exécutive pour l'éducation</u>: Ph.D.Regina Park (Yeonsil)